



Le Chesnay 78 Escrime

Siège Social : Gymnase Nouvelle France
7, rue Pottier - 78150 Le Chesnay

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Les membres de l'association LC 78 Escrime sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra **le jeudi 12 décembre 2019** à 20h15 (émargement à partir de 19h45) à **la salle des Fêtes** (à côté de l'ancienne Mairie) :

50 rue de Versailles - 78150 Le Chesnay.

Il sera présenté à l'ordre du jour :

- Rapport Moral Saison 2018-2019
- Rapport Financier Saison 2018-2019
- Rapport Sportif Saison 2018-2019
- Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration
- Election du Président du club
- Projets sportifs
- Questions Diverses

Rappel : vous êtes autorisés à voter à partir de 16 ans.

Votre réponse est nécessaire afin de pouvoir organiser au mieux cette Assemblée Générale. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir, merci de remplir et confier aux Maîtres d'Armes la procuration ci-dessous.

Marc Beauchet
Président du LC78 escrime





Le Chesnay 78 Escrime
Siège Social : Gymnase Nouvelle France
7, rue Pottier - 78150 Le Chesnay

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du LC78 Escrime : jeudi 12 décembre 2019

POUVOIR

Je soussigné(e) Mr, Mme, ou Melle :, adhérent du LC78 Escrime

ou responsable légal de l'enfant (préciser le nom et prénom de l'enfant):
.....

participera
ne participera pas
(rayer la mention inutile)

et donne délégation de pouvoir à :

pour me représenter lors de l'Assemblée Générale, à l'effet de prendre part à toutes discussions et délibérations, voter et généralement faire le nécessaire à ma place.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite:

« Bon pour pouvoir »

Signature :

Faire précéder la signature de la mention manuscrite:

« Bon pour acceptation de pouvoir »

Signature :

Afin d'organiser au mieux la réunion, merci de faire parvenir le plus rapidement possible ce document aux membres du Comité Directeur ou aux Maîtres d'Armes (**ATTENTION : les Maîtres d'armes ne sont pas habilités à recevoir un pouvoir en leur nom**). A noter que les procurations peuvent être envoyées à un des membres du Comité Directeur par voie électronique avec signature scannée.

Note : chaque adhérent ne pourra pas recevoir plus de 3 délégations de votes.

